AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C4893
FR0011950732-FS1270

9 novembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ELIOR GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 novembre 2020, la société Wellington Management Group LLP (280 Congress Street, Boston, MA, 02210, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients, a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 novembre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ELIOR GROUP et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 8 511 132 actions ELIOR GROUP représentant autant de droits de vote, soit 4,89% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ELIOR GROUP sur le marché.

Au titre de l'article L. 233-9, I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir 79 867 actions ELIOR GROUP[2] (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de :

- 45 221 « *equity swap* » portant sur autant d'actions ELIOR GROUP à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 5 mai 2023 ;

- 17 055 « *equity swap* » portant sur autant d'actions ELIOR GROUP à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 15 mai 2023 ; et

- 17 591 « *equity swap* » portant sur autant d'actions ELIOR GROUP à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 22 mai 2023.

[1] Sur la base d'un capital composé de 174 147 823 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 1.